Image not found or type unknown

REMBOURSEMENT AVANCE AVOCAT ?

Par **Visiteur23174**, le **13/05/2011** à **11:30**

Bonjour,

J'ai consulté une avocate deux fois, la 2ème elle m'a demandé 598 euros d'acompte (encaissés) sur le forfait d'honoraires de 2300 euros,coût de la procédure de divorce. Je n'ai pas signé de convention. C'est une avocate reconnue, je le précise.

Je ne l'ai pas revue depuis, l'ai eue une fois au téléphone et essaie depuis 15 jours de la joindre, mais son secrétariat me répond qu'elle est très occupée....

Si je souhaite changer d'avocate, puis-je me faire rembourser cet acompte ? Et si oui, comment ?

Par **fra**, le **13/05/2011** à **11:39**

Bonjour,

La décision de changer d'Avocat vous appartient. Après, il faut savoir si ce professionnel a déjà travaillé dans votre dossier ou pas.

Par **Visiteur23174**, le **13/05/2011** à **11:51**

Procédure non lancée, j'ai fourni les documents demandés mais il doit en manquer et je ne sais toujours pas lesquels...

Par **Malvin**, le **23/11/2013** à **12:58**

Bonjour, J'ai un problème similaire. j'ai signé un devis et fait un chèque à un avocat, j'ai eu entre temps l'aide juridictionnelle. Sachant que cet Avocat n'avait pas encore eu mes documents et qu'elle n'avait pas encore travaillé sur mon dossier, pensez- vous que je puisse me faire remboursé cet acompte?
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés